

Scolarisation des moins de 3 ans

Pour le SNUipp-FSU, la scolarisation des tout-petits n'est pas une course aux chiffres pour afficher vaille que vaille une hausse des moins de 3 ans à l'école. Il y faut des conditions particulières et exigeantes. De plus, pour le SNUipp-FSU, les moins de 3 ans doivent être comptabilisés partout, en éducation prioritaire comme hors éducation prioritaire.

Rappelons à cette occasion que pour être réussie et profitable aux jeunes enfants, l'Éducation nationale a défini des conditions particulières à cette scolarisation dans une circulaire de décembre 2012. Partout, nous demandons que ces conditions exigeantes et nécessaires soient respectées. Nous refusons que les moins de 3 ans servent de variable d'ajustement.

Ce que dit la circulaire

Un projet particulier :

« Parce qu'elle concerne des "tout-petits" ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite donc un projet particulier ».

Un pilotage de l'Éducation nationale :

L'ÉN pilote le dispositif et non les mairies ou la CAF. Le DASEN doit « engager des discussions avec les collectivités territoriales pour s'assurer des conditions d'accueil à la mesure des besoins spécifiques des tout-petits ».

Des enseignant-es associé-es et formé-es :

Les équipes enseignantes sont parties prenantes du projet. « Les professeurs affectés recevront une formation complémentaire associant, autant que nécessaire, les personnels territoriaux ».

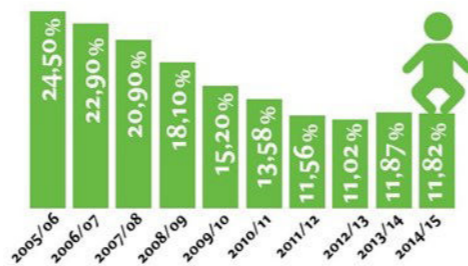
Trois modalités de scolarisation possible :

► un accueil et une scolarisation dans une classe de l'école maternelle, spécifique et adaptée.

► un accueil et une scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans des classes de l'école maternelle comportant un ou plusieurs autres niveaux mais en veillant aux conditions spécifiques pour les moins de 3 ans.

► un accueil en milieu mixte, associant services de petite enfance et école, permet d'offrir du temps scolaire dans des dispositifs conçus localement.

Dans tous les cas, « le projet doit être explicitement accepté par la municipalité en raison des contraintes qu'il porte (présence régulière d'une ATSEM, aménagement de l'espace, matériel et jeux adaptés au jeune âge des enfants, rythmes spécifiques etc.) »



Moins de 3 ans : la dégringolade

En 2005-2006, près d'un quart des enfants de moins de trois ans était scolarisé en Maternelle. Les suppressions de postes opérées après cette période ont conduit à une chute vertigineuse jusqu'en 2012-2013. Depuis, le chiffre est reparti à la hausse, du fait notamment des mesures prises pour l'éducation prioritaire, mais on est encore loin de la situation d'il y a 10 ans, et encore plus loin si l'on considère qu'en 2000 34,7% des moins de trois ans allaient à l'école.

Source DGESCO 2015

« Bravo ! » A la maternelle, on apprend !

Ce qu'une maîtresse ou un maître dit et fait au sujet d'un enfant a des conséquences considérables, à court terme, à moyen terme, à long terme. Cet adulte a un statut unique pour l'enfant: c'est celui qui sait, qui décide, qui commande, qui est sûr de lui, etc. Il faut profiter de ce statut particulier pour renvoyer aux enfants le reflet le plus beau possible de leurs capacités. C'est ce qui explique le fait que le DVD produit par le SNUipp-FSU a fini par avoir comme titre: « Bravo! A la maternelle on apprend! ». Les tournages dans 3 classes ont été entièrement retranscrits et là, surprise, les maîtresses disaient tout le temps « bravo! ». En REP notamment, certains enfants n'ont que l'école pour entendre « ce qu'ils valent ». Pour un petit, le moindre progrès pour nous est un exploit, un pas de géant pour lui. Et si on le valorise, il va refaire ce qui vient d'être valorisé: il va s'auto-apprendre.

Film en visionnage sur : [SNUipp-FSU TV \(62.snuipp.fr\)](http://SNUipp-FSU TV (62.snuipp.fr))



Fenêtres sur cours Pas-de-Calais journal du SNUipp-FSU bimestriel prix 0,5€. Directrice de la publication : Dominique Dauchot. Rédaction : Sabrina Bamouhami, Arnaud Delplanque, Déborah Lassalle, Jérôme Pannier, Laurence Pontzeze, David Scarpa, Maxime Vasseur. CPPAP 0420S07249 - ISSN 1165-6417 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 62. Conformément à la loi du 08.01.78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 62 Maison des sociétés, 16 rue A. Briand 62000 Arras. IPNS



Fédération Syndicale Unitaire

fenêtres sur cours pas de calais

Journal Départemental du SNUipp-FSU
Syndicat de la profession

SNUipp Pas de Calais
Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras
tél/fax : 03 21 51 72 26



Date de dépôt :
le 06/03/17

Journal



spécial

MATERNELLE

Nouveaux programmes, nouvel élan ?

L'école maternelle est dotée de nouveaux programmes de qualité. Ils font la part belle à l'éveil de la personnalité des enfants, à la stimulation du développement sensoriel, moteur, cognitif et social. Le développement de l'estime de soi ainsi que l'épanouissement affectif, comme l'envie et le plaisir d'apprendre, y sont aussi convoqués.

Mais concrètement, au quotidien dans les écoles maternelles, comment décliner ces aspirations quand la formation et l'accompagnement font tant défaut ? La mise en œuvre des programmes a été très peu anticipée, et la formation aux nouvelles pratiques qu'ils induisent notamment celles concernant l'évaluation est largement insuffisante. Comment comprendre aussi que ces programmes et leurs documents d'accompagnement n'aient pas fait l'objet de publication papier ? Et concrètement, travailler avec les familles pour expliciter ce qui se joue à l'école maternelle, travailler en équipe pour accorder sur le cycle ses violons pédagogiques et concevoir les outils d'une évaluation positive, sont des activités qui demandent du temps.

Pour que l'école maternelle soit pleinement reconnue comme une école à part entière, pour que chaque élève y fasse l'expérience réussie de ses premiers apprentissages et y développe son estime de soi, les enseignant-es de maternelle doivent être formé-es, accompagnés-es et soutenu-es sur le chemin de ces transformations.



POUR MON MÉTIER,
POUR MOI
POUR L'ÉCOLE

...Snuipp-FSU 62...courriel snu62@snuipp.fr...site 62.snuipp.fr...

MARS 2017 - supplément 2 du journal 178 de JANVIER 2017 - journal du SNUipp-FSU 62 - CPPAP 0420S07249 - ISSN 1165-6417

Stage maternelle du SNUipp-FSU 62 : compte-rendu

En janvier dernier, plus de 80 collègues sont venus écouter et échanger avec Christine Passerieux (membre du GFEN et du groupe d'élaboration des nouveaux programmes) et Marie-Rose Rodriguez Martins (SNUipp National et formatrice) lors du stage « maternelle » organisé par le SNUipp-FSU 62.

Intervention de Christine Passerieux: « De l'enfant à l'élève »

Pour l'enfant, devenir élève est une rupture avec le milieu familial. Il doit comprendre que les activités effectuées à la maison sont pratiquées différemment quand il est à l'école. L'usage du langage est lui aussi différent de celui pratiqué à la maison où parler est intimement lié à l'action et non à la pensée.

C. Passerieux nous en donne l'exemple: « Les enfants devenus élèves interviennent sans attendre la question, expliquent, racontent, interagissent avec les autres, bref ils ont compris à quoi sert le langage et ils s'interrogent sur le monde qui les entoure, contrairement à ceux restés enfants qui gardent un langage lié à l'action et ne se questionnent pas. »

« Devenir élève c'est entrer dans un nouveau mode de socialisation car l'enfant va acquérir des connaissances nouvelles qui le transforment, c'est passer de la socialisation familiale à la socialisation scolaire. »

Elle développe ensuite la nécessité de **faire attention dans nos pratiques à nos demandes trop implicites**, car pour l'élève rien n'est explicite sauf pour ceux qui entendent cela chez eux. « **Il faut absolument éviter de créer des malentendus dans la classe car les élèves (les plus éloignés socialement de l'école en l'occurrence) sont alors en décalage avec nos attentes et non pas en difficultés.** »

Il faut alors dire les attentes des activités, expliquer, expliciter les façons de faire, **donner les buts à atteindre** et les procédures et surtout « **faire la différence entre tâche et activité. La tâche ne doit pas primer sur l'activité.** » (ex: un élève qui colorie en s'appliquant sans réaliser correctement l'activité comme « colorier le bon nombre de ... »)

C. Passerieux insiste sur l'importance de l'école maternelle: « **Elle est le premier lieu des apprentissages spécifiques et transversaux. Elle participe au développement de l'enfant par ses nombreuses sollicitations, elle pro-**

pose un milieu différent du milieu familial, et doit agir avec elle pour que l'enfant construise sa personnalité. »

Pour C. Passerieux, les priorités pédagogiques sur ce qu'il y a à apprendre à l'école sont entre autres :

- L'évaluation positive qui permet de mesurer le chemin parcouru mais aussi à parcourir.
- Donner le but de ce qu'il y a à apprendre, travailler sur la consigne avec les enfants.
- Elaborer avec eux des hypothèses, des procédures.
- Développer le « langage de la pensée », celui qui met en mots, permet de réfléchir et d'argumenter, de raconter ...

L'école maternelle est là pour leur donner des outils, des codes, des manières de faire et de dire, **« d'apprendre pour comprendre le monde! »**



Intervention de Marie-Rose Rodriguez/Martins

Marie-Rose est spécialisée dans le **relationnel école-famille. Elle a insisté sur l'impact positif des rencontres avec les parents pour parler de l'enfant** et non de l'élève, pour casser cette barrière invisible entre deux monde : la maison - la classe.

Elle nous a parlé des différentes façons de les accueillir: cafés des parents, portes ouvertes, ateliers jeux ... qui sont des rencontres privilégiées à expérimenter et à développer pour le bien être de tous.

« L'évaluation positive commence avec tout ce que sait faire l'enfant chez lui, à nous de nous y intéresser! »

Mais quand?

Les enseignant-es disposent actuellement d'un temps (réduit) prévu dans les 108h pour permettre la liaison avec les familles. Le SNUipp-FSU 62 appelle au boycott du dispositif APC pour reconnaître tout ce travail invisible qui déborde des 108h !

Carnet de suivi des apprentissages

Depuis la rentrée 2016, de nouvelles modalités d'évaluation des élèves de maternelle entrent en application. **Un carnet de suivi des apprentissages et la synthèse des acquis de fin de cycle 1 sont les deux outils dédiés.**

Avec ce nouveau dispositif, il s'agit de **privilégier une évaluation positive, qui valorise les progrès et qui soit compréhensible par les familles.** L'évaluation des acquis de l'élève est réalisée par l'enseignant-e de la classe. Les parents en sont tenus régulièrement informés par l'intermédiaire du carnet de suivi des apprentissages. En fin de grande section, le conseil de cycle établit une synthèse des acquis scolaires de l'élève, selon un modèle national qui a été fixé par arrêté.



Basé essentiellement sur l'observation des élèves, le carnet de suivi des apprentissages doit accompagner l'élève tout au long du cycle 1. Le ministère a mis en ligne sur son site Eduscol des documents d'accompagnement permettant aux enseignant-es des écoles maternelles d'organiser l'évaluation de leurs élèves. Ils expliquent comment passer d'une « observation instrumentée » à ce carnet de suivi : fini le livret de compétences et les tableaux d'items à cocher, fin du « catalogue » de fiches d'évaluation, on prône dorénavant « un carnet d'observation au long cours », « un carnet de traces et d'interprétation » et « un carnet de communication avec les parents ». Dans un livret de 50 pages, le ministère détaille des observables d'indicateurs de progrès permettant de suivre et mesurer les évolutions des élèves dans les différents domaines d'apprentissage.

Dans certaines circonscriptions, des équipes se sont vues imposer un format type de carnet. Dans d'autres, des livrets sont en cours d'élaboration ou d'harmonisation. Le SNUipp-FSU rappelle donc que la tenue du carnet de suivi des apprentissages est obligatoire, mais le **format du document est laissé à l'appréciation des enseignant-es.** Le site du ministère est illustré d'exemples de carnets de suivi. **Comme le SNUipp-FSU l'avait demandé, le texte rappelle que ces carnets « ne sauraient être considérés comme des modèles nationaux mais comme des aides à la réflexion des équipes. »** Les équipes pédagogiques ont donc la main pour concevoir la forme du « carnet de suivi » qui peut être celle des cahiers de progrès parfois déjà présents dans les écoles. De même, l'évaluation étant constitutive des apprentissages, le carnet de suivi doit être évolutif en fonction de ces apprentissages et donc pas forcément identique de la PS à la GS. De plus, certaines suggestions de carnet ne sont réalisables qu'en fonction des ressources des écoles (appareils photos, logiciel, impression papier...).

Seule la synthèse des acquis de fin de cycle 1 est un document national unique, en ligne sur Eduscol (recto-verso allégé ne ciblant que les principaux items des 5 domaines d'enseignement). **Contactez-nous en cas de problème.**

Documents d'accompagnement des programmes

Le SNUipp-FSU fait le point et propose quelques ressources complémentaires sur : <http://www.snuipp.fr/le-point-sur-les-documents-d>

Ces ressources proposent notamment des pistes pour la mise en œuvre des programmes, des outils didactiques et scientifiques et des supports pour organiser la progressivité des apprentissages. Élaborées par des groupes d'experts et l'inspection générale de l'Éducation nationale, elles sont complétées au fil des mois.

Retrouvez nos ressources sur sur www.snuipp.fr :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
 - Graphisme et écriture
 - Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
 - Explorer le monde du vivant, des objets et de la matière
 - Jouer et apprendre
 - La scolarisation des enfants de moins de 3 ans
- et aussi :**
- Les programmes de cycle 1 complets

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.



SE SYNDIQUER, C'EST

Utile



<https://adherer.snuipp.fr>

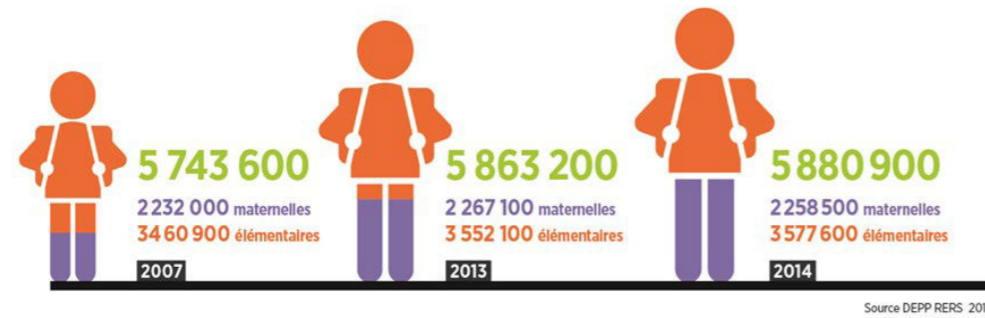
66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.

L'école maternelle en chiffres

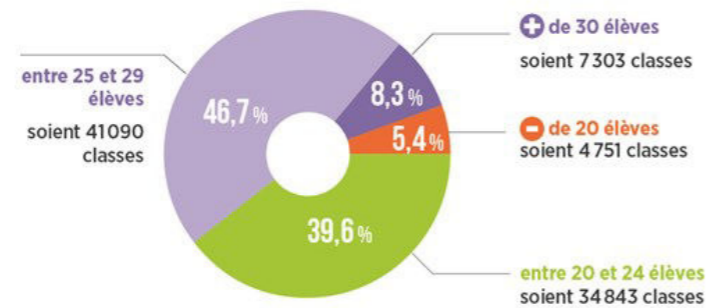
Évolution du nombre d'élèves scolarisés dans le premier degré

Le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement public du premier degré continue d'augmenter, en lien direct avec l'augmentation du nombre de naissances depuis 2000.

À la rentrée 2015, l'enseignement public du premier degré scolarisait 25 400 élèves supplémentaires.



Évolution du nombre moyen d'élèves par classe



Mobilisation des ATSEM

Les ATSEM étaient mobilisées, à l'appel d'une large intersyndicale (dont le SNU-ter, syndicat des agents territoriaux de la FSU), le 1er février pour la reconnaissance de leurs missions éducatives dans les écoles maternelles, leurs conditions de travail et le respect de leurs qualifications. Rassemblements devant les préfetures et au ministère de la Fonction publique, débrayages et conférences de presse : l'objectif était la prise en compte de la spécificité de leurs missions auprès des enfants de maternelle, leurs conditions de travail et leurs qualifications.

« D'une commune à l'autre, les missions, les horaires, les conditions de travail envers ces personnels ne sont pas les mêmes », déplore l'intersyndicale qui pointe également « le manque de considération tant de la part de certains employeurs locaux que du ministère ». Le manque de personnel a un impact direct pour une bonne prise en charge des enfants.

« L'accès à l'école est un droit universel pour tous les enfants. Ce droit doit être préservé et développé afin qu'ils puissent bénéficier, dans un lieu accueillant et apaisant, des connaissances et des apprentissages afin de s'émanciper. Ces enfants représentent l'avenir de notre société », proclame le texte d'appel à la journée d'action. C'est le sens de cette mobilisation avec notamment la revendication d'une ATSEM par classe, mais aussi une meilleure prise en compte de leurs missions, le développement de la formation professionnelle et une revalorisation salariale. Autant de revendications soutenues par le SNUipp-FSU.

En savoir plus : www.snuter-fsu.fr

Instuteur	Votre cotisation en €	Coût réel Après déduction d'impôts en €
8	146	50
9	154	53
10	163	56
11	179	61

PE	Votre cotisation en €	Coût réel Après déduction d'impôts en €
3	141	48
4	147	50
5	152	52
6	163	56
7	172	59
8	185	63
9	196	67
10	209	72
11	229	78

PE HC	Votre cotisation en €	Coût réel Après déduction d'impôts en €
1	175	60
2	197	67
3	209	72
4	221	76
5	239	82
6	255	87
7	270	92

PEGC	Votre cotisation en €	Coût réel Après déduction d'impôts en €
6	145	50
7	153	53
8	161	55
9	167	57
10	177	61
11	188	64

PEGC HC	Votre cotisation en €	Coût réel Après déduction d'impôts en €
5	213	73
6	228	78

PEGC cl. excep.	Votre cotisation en €	Coût réel Après déduction d'impôts en €
2	231	79
3	242	83
4	256	88
5	270	92

Bulletin d'adhésion 2016/2017

Se syndiquer, c'est contribuer :
 - à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
 - au développement du service public d'Éducation.
 - au maintien de l'unité de la profession grâce à un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans la **Fédération Syndicale Unitaire.**

Retraité	Montant	Quotité
Pension inférieure à 1500 €	110	37
Pension inférieure à 2000 €	138	47
Pension supérieure à 2000 €	158	54

STAGIAIRE	Montant	Quotité
Etudiant-e	45	15
Disponibilité	45	15
Congé parental	45	15
AVS/EVS	45	15

Temps partiel : Appliquez la formule :
 [(cotisation temps plein - 78 €) x quotité] + 78 €

Montant de la cotisation Euros
 par chèque (s) à l'ordre du SNUipp Pas de Calais
 par prélèvements en fois (demier prélèvement début juin maxi) ⇨ remplir l'autorisation de prélèvement ci-dessous et joindre un RIB ou RICE.

Les autorisations de prélèvement sont valables pour l'année scolaire en cours. Elles seront renouvelées par tacite reconduction et cesseront sur simple demande de votre part. A chaque rentrée scolaire vous recevrez un courrier de mise à jour de votre situation.

Crédit d'impôts
 En 2018, vous pourrez déduire 66 % de la cotisation syndicale de votre impôt sur le revenu de 2017. Si vous n'êtes pas imposable, ce montant vous sera remboursé par l'administration fiscale.

NOM.....
 NOM de jeune fille.....
 Prénom.....
 Date de naissance..... Sexe : M F
 Adresse.....
 Code Postal..... Ville.....
 E-mail.....
 Tél.....
 Établissement scolaire de rattachement :.....
 Adresse.....
 Code Postal..... Ville.....

Adj. Mat. Adj. Elém.
 Adj. SEGPA/EREA Adj. Spé.
 Dir.....classes Dir. Spé
 EMF/CPC/CPAIE
 ZIL / Brigade (stage, congé)
 décharge de dir. TRS
 AVS / EVS Retraité-e
 autres cas (préciser).....

Travaillez-vous à temps partiel?
 non oui quotité %

Nomination
 à titre déf. à titre pro.
 Congé formation
 Disponibilité CLD/CLM
 Congé parental

Je me syndique à la section Pas de Calais du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC.
 Je demande au SNUipp Pas de Calais de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06-01-78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Pas de Calais.
 Le..... Signature.....

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNU IPP.
 Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.
 Une demande de remboursement doit être présentée :
 - dans les 5 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
 - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

Paiement : Récurrent

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur Vos Nom Prénom(*) : Votre Adresse (*) : Code postal (*) : Ville (*) : Pays (*) :	Identifiant Créancier SEPA : FR 54 ZZZ 406244 Nom : SNU IPP 62 Adresse : 16 rue Aristide Briand Code postal : 62000 Ville : ARRAS Pays : FRANCE
IBAN (*) : BIC (*) :	

Le (*) :
 A (*) :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à être utilisées par le créancier pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.